



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

BUREAU

Séance du 24 Mai 2024

DÉLIBÉRATION : B-24/011

TOURLAVILLE - CESSION TERRAIN RUE DES FRANCTERRES

La société « Les Maisons DELACOUR » (ci-après SAS DELACOUR) a pour projet de réaliser une opération de construction de logements rue de l'Hôtel Giffard sur la commune déléguée de Tourlaville, sur les parcelles 602 AB 98, 474, 527 et 528.

Presqu'île Habitat est propriétaire de la parcelle 602 AB 528 d'une superficie de 2 701 m², sise rues des Aiguillons et hôtel Giffard. C'est un terrain nu de construction au relief plat, de configuration allongée étroite dans sa partie est et en nature cadastrale de terrain à bâtir. La parcelle est considérée accessible par les réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'électricité basse tension. Elle n'est ni viabilisée ni aménagée.

La ville de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire de la parcelle 602 AB 527 sise rue de l'Hôtel Giffard.

La SAS DELACOUR a sollicité tant la ville de Cherbourg-en-Cotentin que Presqu'île Habitat afin d'acquérir les parcelles 602 AB 527 et 528 pour pouvoir réaliser l'opération de construction envisagée.

Suite à une saisine en ce sens de Presqu'île Habitat, la Direction Générale des Finances Publiques a rendu le 27 février 2023 un avis du domaine sur la valeur vénale de la parcelle 602 AB 528. L'Etat retient une valeur de 13 € / m², soit une valeur estimée à 35 000 € pour l'ensemble de la parcelle.

Suivant délibération n°DEL2023-323 du 8 novembre 2023, la ville de Cherbourg-en-Cotentin a accepté la vente au profit de la SAS DELACOUR de la parcelle 602 AB 527, d'une surface de 1 061 m², pour un coût de 15 € / m², soit un coût total de 15 915 €.

Le 29 novembre 2023, Presqu'île Habitat a sollicité auprès des services de l'urbanisme de la ville de Cherbourg-en-Cotentin un certificat d'urbanisme pour la parcelle 602 AB 528, certificat qui lui a été délivré le 22 décembre 2023. Le certificat rappelle que la parcelle est située en zone 1AUc (zone immédiatement urbanisable à destination d'habitat) du PLU de la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Ainsi, si la parcelle est bien constructible, ce zonage n'autorise que les opérations d'ensemble (lotissements), comme le rappelait l'avis des domaines du 27 février 2023. En l'état, la seule possession de la parcelle 602 AB 528 ne permettrait pas à Presqu'île Habitat de faire construire un lotissement. Une telle opération n'est réalisable que sur un ensemble suffisant de parcelles, tel que l'envisage le projet de la SAS DELACOUR.



Bureau

Séance du 24 Mai 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mai 2024 à 14h30, les membres du Bureau de Presqu'île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 17 Mai 2024.

ÉTAIENT PRÉSENT(E) S :

- ☞ M. LEPOITTEVIN, M. DELMAZURE, LEJAMTEL, LEQUILBEC
- ☞ Mme GRUNEWALD, Mme MARWAN

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S:

- ☞ Mme BONNEMAINS (MANDATAIRE : Mme GRUNEWALD)

À TITRE CONSULTATIF :

- ☞ Mme PETIT, Directrice Générale
- ☞ Mme RUAULD, Directrice de la Gestion Locative
- ☞ Mme MUSSO, Responsable Développement du Patrimoine
- ☞ M. GUENNOC, Responsable de l'Administration Générale et Marchés
- ☞ Mme BOUCEY, Assistante de direction

Dès lors, il est proposé de donner suite à la demande de la SAS DELACOUR. Le Bureau décide de céder la parcelle 602 AB 528 au prix de 15 m², prix supérieur à l'estimation de l'avis des domaines, soit pour un montant total de 40 515 € (Quarante mille cinq-cent-quinze euros). Par ailleurs, la SAS DELACOUR supportera en sa qualité d'acquéreur tous les frais notariés et annexes consécutifs à la vente dudit bien immobilier.

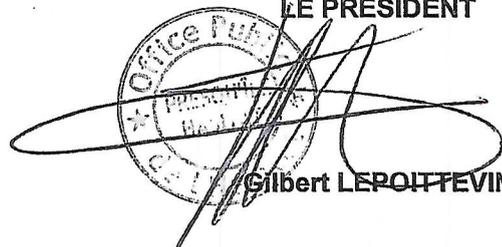
Le Bureau autorise La Directrice Générale à :

- Accepter au nom de Presqu'île Habitat la vente de la parcelle 602 AB 528 sise Cherbourg-en-Cotentin, rues des Aiguillons et hôtel Giffard, pour un prix de quarante mille cinq-cent-quinze euros (40 515 €), à la SAS DELACOUR, sous condition pour cette dernière de supporter tous les frais notariés et annexes consécutifs à la vente dudit bien immobilier ;
- Autoriser la SAS DELACOUR à déposer dès avant la régularisation de l'acte authentique de vente toute demande d'autorisation d'urbanisme sur ladite parcelle ;
- Signer tout acte notarié tel qu'une promesse de vente, acte authentique de vente et leurs annexes en vue de procéder à la cession effective de ladite parcelle.

Fait à Cherbourg-En-Cotentin, le 24 Mai 2024.

Copie certifiée conforme
La Directrice Générale



LE PRÉSIDENT

Gilbert LEPOITTEVIN



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

BUREAU

Séance du 24 Mai 2024

DÉLIBÉRATION : B-24/012

TOURLAVILLE - RESIDENCE DES FRANCTERRES - TRAVAUX DE RÉFECTION D'ÉTANCHÉITÉ SUR 22 LOGEMENTS INDIVIDUELS - PLAN DE FINANCEMENT

Cette résidence construite en deux phases, 2005 pour 45 logements et 2006 pour 6 logements, est composée de 8 logements collectifs et 43 logements individuels. Elle a été construite dans le cadre d'un bail à construction dont l'échéance est fixée au 31/12/2060.

Suite aux nombreuses réclamations concernant des fuites et infiltrations venant des toitures et éléments s'y rapportant, il a été décidé de lancer une opération de réfection des toitures sur 22 logements.

Ces 22 logements ont été identifiés sur la base des réclamations émises.

Les travaux envisagés concernent 22 logements sur 51.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le Cabinet APROMO.

La déclaration de travaux a été obtenue le 07/03/2024.

Le prix de revient prévisionnel est estimé à 644 856 € TTC, est décomposé comme suit :

Foncier	0 €
Bâtiment	604 555 €
Honoraires	40 185 €
Divers	116 €
TOTAL TTC	644.856 €



Bureau

Séance du 24 Mai 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mai 2024 à 14h30, les membres du Bureau de Presqu'île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 17 Mai 2024.

ÉTAIENT PRÉSENT(E) S :

- ☞ M. LEPOITTEVIN, M. DELMAZURE, LEJAMTEL, LEQUILBEC
- ☞ Mme GRUNEWALD, Mme MARWAN

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S:

- ☞ Mme BONNEMAINS (MANDATAIRE : Mme GRUNEWALD)

À TITRE CONSULTATIF :

- ☞ Mme PETIT, Directrice Générale
- ☞ Mme RUAULD, Directrice de la Gestion Locative
- ☞ Mme MUSSO, Responsable Développement du Patrimoine
- ☞ M. GUENNOG, Responsable de l'Administration Générale et Marchés
- ☞ Mme BOUCEY, Assistante de direction

Le plan de financement prévisionnel est défini comme suit :

Subventions	0 €
Bâtiment	0 €
Fonds propres	644 856 €

Le Bureau valide le plan de financement prévisionnel et autorise la Directrice Générale à :

- Signer les engagements, les dépenses nécessaires et les marchés de travaux.

Fait à Cherbourg-En-Cotentin, le 24 Mai 2024.

Copie certifiée conforme
Loi de l'habitat

Patricia PETIT

LE PRÉSIDENT
Gilbert LEPOITTEVIN




VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

BUREAU

Séance du 24 Mai 2024

DÉLIBÉRATION : B-24/013

CHERBOURG-EN-COTENTIN - CITE GIRARD - AVENANT A LA
CONVENTION ANRU

Suite à la délibération B-21/021, La convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de l'Agglomération du Cotentin (n°C0703), portant sur le quartier Les Fourches Charcot-Spanel, et dont le dossier a été examiné par les comités d'engagement de l'ANRU en date du 26 avril 2018, du 11 juin 2018 et du 1er mars 2021 a été signée le 28 novembre 2022.

Cette convention pluriannuelle peut faire l'objet de modifications au cours de son exécution conformément à l'article 7.2 du titre III du RGA NPNRU.

L'évolution du Projet de Renouvellement Urbain a conduit à la rédaction d'un avenant portant sur le point suivant :

- Adaptation du planning des deux opérations « Cité Girard ».

Le Bureau autorise la Directrice Générale à signer l'avenant à la Convention Pluriannuelle du Projet de Renouvellement Urbain.

Fait à Cherbourg-En-Cotentin, le 24 Mai 2024.

Copie certifiée conforme

La Directrice Générale



LE PRÉSIDENT





Bureau

Séance du 24 Mai 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mai 2024 à 14h30, les membres du Bureau de Presqu'île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 17 Mai 2024.

ÉTAIENT PRÉSENT(E) S :

- ☞ M. LEPOITTEVIN, M. DELMAZURE, LEJAMTEL, LEQUILBEC
- ☞ Mme GRUNEWALD, Mme MARWAN

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S:

- ☞ Mme BONNEMAINS (MANDATAIRE : Mme GRUNEWALD)

À TITRE CONSULTATIF :

- ☞ Mme PETIT, Directrice Générale
- ☞ Mme RUAULD, Directrice de la Gestion Locative
- ☞ Mme MUSSO, Responsable Développement du Patrimoine
- ☞ M. GUENNOG, Responsable de l'Administration Générale et Marchés
- ☞ Mme BOUCEY, Assistante de direction




VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

BUREAU

Séance du 24 Mai 2024

DÉLIBÉRATION : B-24/014

KONE - PENALITES DE RETARD

Dans le cadre du marché 2021-472, la société KONE s'est vue confié un programme de travaux pluriannuel sur les ascenseurs de plusieurs immeubles du parc de Presqu'île Habitat.

Ainsi, sur l'année 2023, la société KONE devait réaliser des travaux de remplacement complet des ascenseurs des 4 et 10 rue du Trégorois et de modernisation des ascenseurs du 1 rue du Trégorois pour un montant de 269 429,19 € HT.

Selon les exigences contractuelles, les travaux devaient être réalisés au plus tard pour la semaine 50 de l'année 2023, sous peine de subir des pénalités de retard. A ce jour, les travaux n'ayant toujours pas été complètement exécutés, la société KONE encourt des pénalités à hauteur de 65 350,00 € HT, comprenant les pénalités de retard dans le commencement des travaux, de retard dans l'exécution des travaux, de retard dans la levée des réserves et les pénalités pour absence aux réunions de chantier.

Par courrier en date du 8 mars 2024, la société RCEA, assistante à maîtrise d'ouvrage de Presqu'île Habitat, a adressé à la société KONE la liste de l'ensemble des difficultés qui pouvaient lui être reprochées dans le cadre de la réalisation des travaux. Elle l'a également mise en demeure de prendre les mesures immédiates pour remédier à ces problèmes et garantir un déroulement optimal du chantier. Enfin, elle lui a rappelé le montant non-arrêté des pénalités encourues à la date du 8 mars 2024.

Par courrier en date du 22 mars 2024, la société KONE a répondu aux reproches formulés par la société RCEA, invoquant une charge de travail très importante durant toute l'année 2023 avec un superviseur absent, des difficultés techniques non-anticipables et le recours à des sous-traitants peu flexibles dès lors qu'il convenait de s'adapter rapidement au décalage de planning. La société KONE sollicitait également la prise en compte de ces explications afin de réduire les pénalités encourues.



Bureau

Séance du 24 Mai 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mai 2024 à 14h30, les membres du Bureau de Presqu'île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 17 Mai 2024.

ÉTAIENT PRÉSENT(E) S :

- ☞ M. LEPOITTEVIN, M. DELMAZURE, LEJAMTEL, LEQUILBEC
- ☞ Mme GRUNEWALD, Mme MARWAN

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S:

- ☞ Mme BONNEMAINS (MANDATAIRE : Mme GRUNEWALD)

À TITRE CONSULTATIF :

- ☞ Mme PETIT, Directrice Générale
- ☞ Mme RUAULD, Directrice de la Gestion Locative
- ☞ Mme MUSSO, Responsable Développement du Patrimoine
- ☞ M. GUENNOG, Responsable de l'Administration Générale et Marchés
- ☞ Mme BOUCEY, Assistante de direction

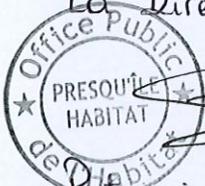
Au regard de la demande de la société KONE et de ses explications, il est proposé au Bureau de limiter les pénalités encourues jusqu'au 24 mai 2024 à la somme de ~~37 500 000~~ 37 500,00 €, sans se prononcer sur les pénalités éventuelles ultérieures jusqu'à réalisation effective des travaux.

Le Bureau valide la limitation des pénalités à la somme de 37 500,00 €.

Fait à Cherbourg-En-Cotentin, le 24 Mai 2024.

Copie certifiée conforme

La Directrice Générale


Patricia PETIT


LE PRÉSIDENT
Gilbert LEPOITTEVIN




VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

BUREAU

Séance du 24 Mai 2024

DÉLIBÉRATION : B-24/015
DÉCLASSEMENT DE MATÉRIEL

Dans le cadre d'une mise à jour régulière des différents matériels composant l'actif (informatique, automobile, mobilier) il y a lieu de retirer ceux figurant ci-dessous.

À savoir :

- Une Twingo Renault immatriculée BT-391-TK.

Le Bureau autorise La Directrice Générale à :

- aliéner le véhicule précité et entreprendre les démarches nécessaires afin que le véhicule soit retiré de la circulation.

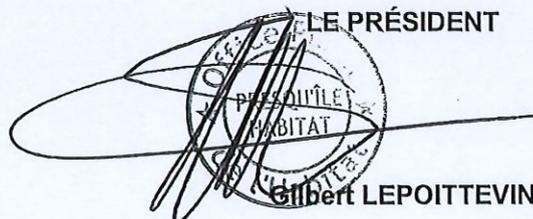
Fait à Cherbourg-En-Cotentin, le 24 Mai 2024.

Copie certifiée conforme

La Directrice Générale



Patricia PETIT

LE PRÉSIDENT

Gilbert LEPOITTEVIN



Bureau Séance du 24 Mai 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mai 2024 à 14h30, les membres du Bureau de Presqu'île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 17 Mai 2024.

ÉTAIENT PRÉSENT(E) S :

- ☞ M. LEPOITTEVIN, M. DELMAZURE, LEJAMTEL, LEQUILBEC
- ☞ Mme GRUNEWALD, Mme MARWAN

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S:

- ☞ Mme BONNEMAIS (MANDATAIRE : Mme GRUNEWALD)

À TITRE CONSULTATIF :

- ☞ Mme PETIT, Directrice Générale
- ☞ Mme RUAULD, Directrice de la Gestion Locative
- ☞ Mme MUSSO, Responsable Développement du Patrimoine
- ☞ M. GUENNOC, Responsable de l'Administration Générale et Marchés
- ☞ Mme BOUCEY, Assistante de direction



VH
MA
VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

BUREAU

Séance du 24 Mai 2024

DÉLIBÉRATION : B-24/016

**CHERBOURG-EN-COTENITN - 6 RUE DE BRETAGNE - TRAVAUX
D'ÉTANCHÉITÉ**

Cette résidence construite en 1975 a fait l'objet d'une réhabilitation légère en 2014-2015 : réfection des halls et cages d'escaliers (peintures & menuiseries intérieures et extérieures, réfection des sols, éclairage, travaux de ravalements et traitement des pieds d'immeuble).

Suite aux nombreuses réclamations concernant des fuites et infiltrations venant des toitures et éléments s'y rapportant, il a été décidé de lancer une opération de réfection de la toiture terrasse et de l'isolation.

Le projet ne nécessite pas de mission de maîtrise d'œuvre.

Le prix de revient prévisionnel est estimé à 69 055,46€ TTC, et est décomposé comme suit :

Foncier	0€
Bâtiment	62 077,40€
Honoraires	0€
Divers	6 978,06€
TOTAL TTC	69 055,46 €

Le plan de financement prévisionnel est défini comme suit :

Subventions	0€
Emprunts	0 €
Fonds propres	69 055,46€



Bureau Séance du 24 Mai 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mai 2024 à 14h30, les membres du Bureau de Presqu'île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 17 Mai 2024.

ÉTAIENT PRÉSENT(E) S :

- ☞ M. LEPOITTEVIN, M. DELMAZURE, LEJAMTEL, LEQUILBEC
- ☞ Mme GRUNEWALD, Mme MARWAN

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S:

- ☞ Mme BONNEMAINS (MANDATAIRE : Mme GRUNEWALD)

À TITRE CONSULTATIF :

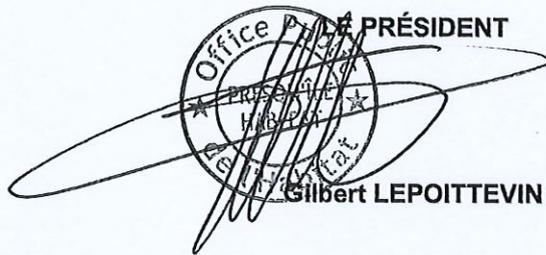
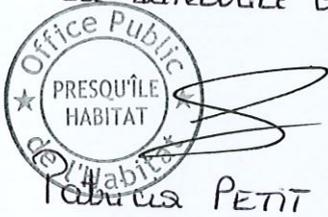
- ☞ Mme PETIT, Directrice Générale
- ☞ Mme RUAULD, Directrice de la Gestion Locative
- ☞ Mme MUSSO, Responsable Développement du Patrimoine
- ☞ M. GUENNOC, Responsable de l'Administration Générale et Marchés
- ☞ Mme BOUCEY, Assistante de direction

Le Bureau valide le plan de financement prévisionnel et autorise la Directrice Générale à :

- Signer les engagements, les dépenses nécessaires et les marchés de travaux.

Fait à Cherbourg-En-Cotentin, le 24 Mai 2024.

*Copie certifiée conforme
La Directrice Générale*



Le 27/05/2024, M. [Nom], [Adresse], [Ville], [Département], [Code postal], a été avisé par la Préfecture de la Région de Bourgogne de la décision de la Commission de l'Évaluation des Activités de la Préfecture de la Région de Bourgogne, en date du 27/05/2024, relative à la demande de [Type de permis]

Le 27/05/2024, M. [Nom], [Adresse], [Ville], [Département], [Code postal], a été avisé par la Préfecture de la Région de Bourgogne de la décision de la Commission de l'Évaluation des Activités de la Préfecture de la Région de Bourgogne, en date du 27/05/2024, relative à la demande de [Type de permis]

Le 27/05/2024, M. [Nom], [Adresse], [Ville], [Département], [Code postal], a été avisé par la Préfecture de la Région de Bourgogne de la décision de la Commission de l'Évaluation des Activités de la Préfecture de la Région de Bourgogne, en date du 27/05/2024, relative à la demande de [Type de permis]

[Signature]

[Signature]



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

BUREAU

Séance du 24 Mai 2024

DÉLIBÉRATION : B-24/017

**CHERBOURG-EN-COTENTIN - 1/3 - 2/4 RUE DE CAMBRÉSIS ET 2/4 RUE
DU VIMEU - TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ**

Cette résidence construite en 1969 a fait l'objet d'une réhabilitation légère en 2014-2015 : réfection des halls et cages d'escaliers (peintures & menuiseries intérieures et extérieures, réfection des sols, éclairage, travaux de ravalements et traitement des pieds d'immeuble).

Suite aux nombreuses réclamations concernant des fuites et infiltrations venant des toitures et éléments s'y rapportant, il a été décidé de lancer une opération de réfection de la toiture terrasse et de l'isolation.

Le projet ne nécessite pas de mission de maîtrise d'œuvre.

Le prix de revient prévisionnel est estimé à 251 741,9 € TTC, et est décomposé comme suit :

Foncier	0 €
Bâtiment	226 305.20 €
Honoraires	0 €
Divers	25 436.70 €
TOTAL TTC	251 741.90 €

Le plan de financement prévisionnel est défini comme suit :

Subventions	0 €
Emprunts	0€
Fonds propres	251741.90 €



Bureau

Séance du 24 Mai 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mai 2024 à 14h30, les membres du Bureau de Presqu'île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 17 Mai 2024.

ÉTAIENT PRÉSENT(E) S :

- ☞ M. LEPOITTEVIN, M. DELMAZURE, LEJAMTEL, LEQUILBEC
- ☞ Mme GRUNEWALD, Mme MARWAN

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S:

- ☞ Mme BONNEMAINS (MANDATAIRE : Mme GRUNEWALD)

À TITRE CONSULTATIF :

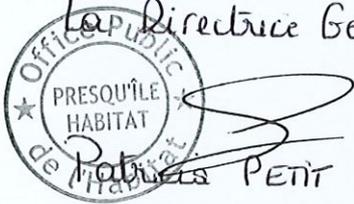
- ☞ Mme PETIT, Directrice Générale
- ☞ Mme RUAULD, Directrice de la Gestion Locative
- ☞ Mme MUSSO, Responsable Développement du Patrimoine
- ☞ M. GUENNOC, Responsable de l'Administration Générale et Marchés
- ☞ Mme BOUCEY, Assistante de direction

Le Bureau valide le plan de financement prévisionnel et autorise la Directrice Générale à :

- Signer les engagements, les dépenses nécessaires et les marchés de travaux.

Fait à Cherbourg-En-Cotentin, le 24 Mai 2024.

*Copie certifiée conforme
La Directrice Générale*



LE PRÉSIDENT



[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

[Faint, illegible signature or stamp]

[Faint, illegible signature or stamp]